

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CICR À TUNIS

BULLETIN D'INFORMATION 2022

JANVIER 2023



La Délégation régionale du CICR est installée à Tunis depuis 1987, elle coordonne les activités du CICR en Tunisie, au Maroc et celles au profit des réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf (Algérie).

En Tunisie, les principales activités menées sont les visites aux personnes privées de liberté, le rétablissement et le maintien du contact entre les membres de familles séparés, la promotion du Droit international humanitaire (DIH) et la coopération avec le Croissant-Rouge tunisien.

Les délégués du CICR mènent des visites aux personnes détenues dans les prisons sur la base d'un accord signé avec les autorités tunisiennes en 2005 et, depuis 2011, les visites s'étendent également aux lieux de garde à vue. Ces visites ont pour but d'observer les conditions de détention des détenus, et le traitement qui leur est réservé. Le CICR partage de manière régulière ses observations et recommandations avec les autorités concernées dans le cadre d'un dialogue confidentiel.

Le service de protection des liens familiaux du CICR en Tunisie et au Maroc permet aux membres de famille séparés par un conflit armé, une situation de détention ou de migration de rétablir et de maintenir le contact. Le CICR travaille également avec les autorités pour connaître le sort des personnes portées disparues et fournir une réponse aux familles.

En tant que gardien du DIH, le CICR oeuvre à sa promotion auprès des forces armées mais également au sein des milieux académiques ; il soutient aussi l'Etat tunisien dans la mise en oeuvre nationale des dispositions du DIH. Le CICR collabore avec les forces de sécurité intérieure pour un meilleur respect des standards internationaux et notamment le Droit international des droits de l'Homme (DIDH).

Le CICR fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans ce cadre il coopère avec le Croissant-Rouge tunisien, le Croissant-Rouge marocain, et le bureau de la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue d'assurer une coordination efficace au sein du Mouvement pour une réponse humanitaire concertée et rapide en cas de situations d'urgence.

A travers son bureau à Tindouf, le CICR assiste également les personnes en situation de handicap résultant de blessures par les mines et autres engins explosifs ou suite à une maladie dans les camps de réfugiés sahraouis.



10 décembre 2022 - La Ministre de la justice rend hommage au CICR pour son travail au profit des personnes privées de liberté en Tunisie.

PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ

Le CICR a pour objectif d'assurer des conditions de détention et un traitement humain à toutes les personnes privées de liberté, quelles que soient les raisons ayant motivé leur interpellation et leur placement en détention. Nous nous employons

également à atténuer la souffrance de leur famille, notamment en rétablissant la communication entre les détenus et leurs proches.

POUR PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ, LE CICR A :

- effectué **31** visites auprès de **14** lieux de détention en Tunisie couvrant près de **15.000** détenus en vue de l'évaluation des conditions générales de détention, y compris le traitement, les garanties judiciaires, le rétablissement et le maintien des liens familiaux, l'amélioration de l'accès aux soins de santé, l'évaluation des conditions matérielles de détention ;
- suivi individuellement **297** détenus ;
- collecté et distribué **265** messages Croix-Rouge afin de faciliter l'échange entre les détenus et leurs familles ;
- fourni de l'assistance récréative et ludique pour deux prisons civiles.

POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ, LE CICR :

- s'efforce de promouvoir un accès aux soins de santé pour la population carcérale qui soit équivalent à celui disponible à l'extérieur ;
- a appuyé des cliniques au sein de **05** prisons civiles par des équipements médicaux et du matériel informatique.
- a coorganisé avec le Comité général des prisons et de la rééducation (CGPR) et le Ministère de la santé, deux séminaires sur la santé en détention regroupant **58** participants issus de deux institutions pénitentiaires.

POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE DÉTENTION, LE CICR A :

- appuyé les autorités pour la réhabilitation de la cuisine à la prison civile de Jendouba.
- distribué **1650** matelas ignifuges pour les détenus.

Au Maroc, le CICR a organisé en collaboration avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR), le Ministère de la santé et de la protection sociale (MdSPS), le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et la Présidence du Ministère public (PMP) une formation des formateurs sur le guide de la gestion des grèves de la faim dans les établissements pénitentiaires.

LES PERSONNES DISPARUES

RÉUNION INTERÉTATIQUE DE L'AFRIQUE DU NORD ET DE L'OUEST POUR UNE APPROCHE CONJOINTE SUR LES MIGRANTS DISPARUS

Le CICR et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ont organisé, du 24 au 26 mai 2022 à Tunis, une réunion interétatique de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, afin de développer une approche commune sur la question des migrants disparus le long des routes migratoires.

Des représentants des gouvernements de l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie, ainsi que de l'Union Africaine, la Ligue des États Arabes, la Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) y étaient présents.

Les participants ont déploré la disparition de milliers de personnes le long des routes migratoires, y compris en Afrique de l'Ouest et du Nord, ainsi que l'impact humanitaire tragique de ce phénomène sur leurs familles.

Les participants ont reconnu le besoin de faire connaître plus largement la problématique des migrants disparus, y compris les besoins multi-dimensionnels de leurs familles.

Ils se sont accordés sur le besoin de renforcer les efforts communs visant à prévenir et résoudre les cas de migrants et réfugiés disparus, notamment à travers :

- Un travail d'intégration de la question des migrants disparus dans les politiques de migration et d'asile aux niveaux continental, régional et national et dans d'autres cadres de coopération pertinents ;
- Un renforcement des efforts de coopération bilatérale et multilatérale pour l'échange d'informations et la coordination des efforts de recherche, afin d'apporter des réponses aux familles de migrants ;
- Encourager les États représentés à créer un réseau de points focaux ;
- Un renforcement des capacités institutionnelles et techniques pertinentes au niveau national et local, y compris la mobilisation de ressources ;
- Un partage de bonnes pratiques, y compris aux moyens d'échange entre pairs.

À la fin de la rencontre, le CICR, la CADHP, la FICR, l'OIM et le HCR ont réitéré leur disponibilité pour fournir des conseils et un soutien technique, ainsi que pour faciliter la coopération entre les États, les familles de migrants et les acteurs de la société civile.



GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

En 2022, le CICR a continué à travailler en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes pour la gestion digne des dépouilles mortelles.

Depuis 2019, le CICR a soutenu le Ministère de la santé dans l'organisation de tables rondes et de réunions de haut niveau à l'échelle locale, régionale et nationale pour discuter des pratiques et des recommandations en matière de gestion des dépouilles mortelles en Tunisie. Le CICR soutient aussi un nombre de services médico-légaux et de premiers intervenants, telles la garde nationale et maritime, avec du matériel (sacs mortuaires et équipements de protection individuelle) pour la récupération digne des dépouilles mortelles.

Du 10 au 11 mars, le CICR a soutenu le Ministère de la santé dans l'organisation d'une table ronde pour valider les procédures de gestion des dépouilles mortelles développées en 2019, discuter de la centralisation et mécanismes de partage des données médico-légales afin d'améliorer la résolution des cas de dépouilles des migrants non identifiées et proposer la mise en place par le Ministère de la santé d'un guide national de la gestion des dépouilles mortelles standardisant les pratiques à travers le territoire tunisien. Des représentants des Ministères de la justice et de l'intérieur, de la garde nationale, de la police technique et scientifique, de la garde maritime, de la marine nationale et de différentes municipalités dans les gouvernorats du sud du pays ainsi que plusieurs médecins légistes y ont participé. Durant cette rencontre, le CICR a présenté la plateforme « Resolve » comme exemple d'approche digitale pour permettre la standardisation et la centralisation des données.

Au cours de la même année, le 21 août, le CICR a signé un accord de partenariat avec la Faculté de médecine de Tunis et a soutenu deux cours intensifs en gestion des dépouilles mortelles en situation d'urgence.

Le premier cours a été organisé, du 29 août au 15 septembre, en collaboration avec la Faculté de médecine de Tunis et les services de médecine légale affiliés. Ce dernier avait pour objectif de former et de sensibiliser les intervenants des pays d'Afrique francophone sur la médecine légale, l'anthropologie et l'imagerie médico-légales. 29 participants de onze pays africains y ont assisté.

En marge du cours, le CICR a assuré deux demi-journées de formation au profit du Collège de médecine légale de Tunisie afin d'approfondir les connaissances des médecins légistes juniors en anthropologie médico-légale ainsi que l'utilité de l'imagerie forensique.

Le deuxième cours s'est déroulé du 07 au 18 novembre. Des enseignants du service de médecine légale de Tunis, de Monastir et de Sfax ainsi que 07 participants de la Syrie, du Yémen et de l'Irak ont pris part à cette première édition arabophone.

Dans le cadre de sa mission humanitaire, le CICR s'engage depuis des années, à renforcer les capacités des parties prenantes dans la chaîne de la gestion des dépouilles mortelles. La gestion digne et adéquate des dépouilles mortelles est essentielle et le respect de la chaîne médico-légale permet d'identifier les personnes décédées et aide les familles à élucider le sort de leurs proches.

PROTECTION DES LIENS FAMILIAUX

Les conflits armés, les autres situations de violence, la migration et les catastrophes ne causent pas que des blessures physiques : au milieu de l'agitation, de la panique et de la peur, des familles peuvent se trouver dispersées en quelques minutes et plongées durant des années dans l'angoisse de ne pas savoir ce qu'il est advenu d'un enfant, d'un époux ou d'un parent.

En collaboration avec les sociétés nationales du Croissant-Rouge en **Tunisie** et au **Maroc**, le CICR s'emploie à rétablir et maintenir le contact entre les membres de familles dispersés. Les activités conduites dans ce domaine comprennent notamment la recherche des personnes portées

disparues, l'échange de messages familiaux, le regroupement familial et les démarches en vue d'élucider le sort des personnes qui n'ont toujours pas été retrouvées.

Protection des liens familiaux en chiffres

Messages Croix-Rouge collectés : **210**

Messages Croix-Rouge distribués : **294**

Appels téléphoniques offerts : **7008**

LA COOPERATION AU SEIN DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

En Tunisie, le CICR collabore étroitement avec le Croissant-Rouge Tunisien (CRT), son partenaire privilégié, pour renforcer ses capacités en matière de premiers secours et de protection des liens familiaux. Avec le soutien du CICR, le CRT a formé **30** volontaires en Premiers secours et en « Accès plus sûr ».

Le programme de protection des liens familiaux, implémenté avec l'appui de **10** volontaires des comités de Sfax, Mahdia, Médenine, Tataouine, Jendouba, Zarzis et Ben Guerdane a réussi à offrir aux migrants, durant l'année 2022, environ **7000** appels téléphoniques leur permettant de maintenir le contact avec leurs familles dans leurs pays d'origine.

Par ailleurs, en étroite coordination avec le CICR, le CRT a organisé, au mois d'août, l'événement parallèle de la conférence internationale « TICAD 8 » sur le sujet de la migration.

Au Maroc, le CICR implémente à travers son partenaire privilégié, le Croissant-Rouge Marocain (CRM), trois différents programmes : la protection des liens familiaux, l'action humanitaire contre les mines et le « Cadre pour un accès plus sûr ».

Le CICR a travaillé avec le CRM, en 2022, sur le renforcement de ses capacités afin de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires des plus vulnérables :

- **07** Comités du CRM représentés par **20** volontaires, ont participé à une formation en « accès plus sûr » qui a permis d'identifier les actions et mesures nécessaires pour améliorer l'acceptation, l'accès et la sécurité de la société nationale.
- **13** Comités du CRM ont participé à une formation en « rétablissement des liens familiaux » qui a permis de renforcer les capacités de **20** volontaires en la matière.
- **140** volontaires du CRM, dont 51% de femmes, ont bénéficié d'une formation sur les outils de sensibilisation sur les risques des mines qui ont, à leur tour, mené des campagnes de sensibilisation au profit de **10742** personnes dans le milieu rural, de **10404** personnes dans le milieu urbain et de **10346** élèves dans le milieu scolaire.
- **07** victimes de mines ont reçu une assistance directe de la part du CRM avec l'appui du CICR.



DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS SAHRAOIS PRÈS DE TINDOUF (ALGÉRIE)

Assister les victimes de mines et autres personnes en situation de handicap

En 2022, dans le cadre de son partenariat avec les autorités sahraouies, le CICR a continué son engagement à fournir une assistance aux victimes des mines antipersonnel et aux autres personnes vivant avec une mobilité réduite. Grâce au soutien technique, financier et à la fourniture de tout le matériel utilisé dans le Centre de réadaptation physique (CNRP), près de **800** personnes en situation de handicap physique ont bénéficié de près de **2500** services de réadaptation physique. Ces services comprennent des prothèses, des orthèses, des aides à la marche, des fauteuils roulants, des séances de physiothérapie ainsi que l'entretien des appareils au CNRP.

Dans le but de renforcer les capacités locales et de pérenniser les soins et les services de réadaptation physique dispensés dans le centre, le CICR a soutenu **10** étudiants Sahraouis pour suivre une formation de deux ans assurée par des formateurs espagnols bénévoles.

Après avoir terminé leur formation, les étudiants ont été recrutés en tant qu'assistants physiothérapeutes au sein du CNRP.

Contribuer à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap physique

Dans le cadre de son soutien aux autorités sahraouies, le CICR a effectué des donations de matériel sportif. Ces donations comprennent des fauteuils roulants, des vêtements et équipements sportifs pour les équipes sportives des réfugiés sahraouis. Ces équipes sont composées de 19 hommes qui pratiquent le basket-ball en fauteuil roulant et de 09 femmes qui jouent au volley-ball assis. La donation de matériel sportif et le soutien financier apporté par le CICR a marqué la reprise, en 2022, des activités sportives adaptées aux personnes en situation de handicap physique.



Reprise des activités sportives aux camps des réfugiés sahraouis en situation de handicap physique.